



RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS GUINÉE-BISSAU

Contexte

Droites libertés et garanties

Droits Économiques Sociaux et Culturels

- **Droit à la Vie**
- **Système judiciaire.**
- **Mutilation Génitale Féminine**
- **Enfants Talibés**
- **Liberté de presse**
- **Forces de Défense et Sécurité**

Droits Économiques Sociaux et Culturels

- **Droit à l'Éducation**
- **Droit à la Santé**
- **Eau et Assainissement Basique**

CONTEXTE

La consolidation de la Démocratie et de l'État de droit démocratique est une procédure continue qui exige des actions concrètes, en impliquant tous les acteurs de la vie politique, sociale et économique de tout pays. Il équivaut dire que, la démocratie fleurit quand les citoyens compromettent-se avec les normes et valeurs universelles de l'État moderne, notamment la promotion et le respect par les droits humains, la promotion de la Paix, le combat la pauvreté.

Puisque, la mission de la défense et la promotion des droits humains essentiellement sont supportées et assurée par les organisations de droits humains, lesquels il charge d'exercer et d'actionner des mesures de pression, de dénonciation, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits humains. C'est dans cette perspective que Ligue Guineense des Droits Humains (LGDH), la plus grande organisation des droits humains du pays en collaboration avec le Mouvement National de la Société Civile (MNSCPDD), plate-forme qui se réunit plus de cent organisations de la société civile, entre desquelles elles se

trouvent de différentes organisations des droits humains, syndicats, congrégations religieuses, organisations de base etc., pour seule synergie préparer ce rapport ombre.

DROIT À LA VIE

La constitution de la république proclame le droit la vie comme un droit fondamental dont la protection charge à l'état comme entité publique que les citoyens ont délégué les pouvoirs pour fournir le bien-être social. Conformément à l'ordre juridique guineense, le droit à la vie est un droit reconnu aux tous les citoyens nationaux et étrangers, en constituant une obligation générale pour sa défense et une protection.

Néanmoins, dû instabilidades politiques et militaires enregistrés ces dernières années, il tonifie un clairs irrespects sur ce droit fondamental allié le manque de fonctionnement des institutions judiciaires. Plusieurs citoyens civils et militaires et figures publics ont été assassinés ces cinq dernières années en étant le cas le plus criant les assassinats de ex-présidente de la république générale João Bernardin Vieira et Ex-chefe d'état-major général des forces armées Baptiste Tagme Dans waie, dans les événements des jours 1 et 2 mars de la courante année.

Encore pendant cette année deux autres figures tu publiques Hélder Proença ex-ministro de la défense et Baciro Dabo ex-ministro d'Administration Territoriale, ont été assassinés dans connexion avec une prétendue tentative de coup d'état par le passé 5 juin.

Les auteurs moraux et matériels de ces actes macabros continuent impunis dans un clairs défis aux principes et aux règles sur ils lesquelles sont basés l'état guineense.

Excisão Féminin/Mutilation Génitale féminine (Fanado de la Femme)

La Mutilation Génitale Féminine (MGF) ou la fanado de la femme est une pratique culturelle très ancienne des peuples islamiques et des islamizados, qui consistent à l'amputation d'une agence génitale féminine (clitoris). Cette pratique constitue une des formes le plus atroce et cruels de violation de l'intégrité physique, il salue et de la dignité de la femme.

Comme presque toutes les pratiques culturelles ont des aspects positifs et négatifs, ne se prétend pas ici faire une critique généralisée le tout la procédure de la manifestation culturelle qui est la fanado, mais seulement, démontrer jusqu'à ce que point quelques pratiques blessent ou entrent en contradiction avec la loi.

Dernières années sont catastrophiques dans des termes de nombres de jeunes filles soumises à cette pratique dans tout le territoire national, bien qu'il n'ait pas donné de bétons.

Sabe-se que le nombre de tentes de fanado (excisão) a augmenté considérablement d'année après année, dans 2007, seulement dans la Ville de Bissau, estima-se que plus trois mille de sept cents et trente et deux enfants (3. 732) ils ont été soumis à la pratique de l'excisão. Le nombre de cas de la Mutilation augmente vertigineusement d'année en année, vu qu'il n'existe pas politiques publiques ils lesquels visent à décourager pratique. Malgré des histoires des décès des enfants en conséquence MGF produite encore celui-ci, de l'État mantém-se insensible la question.

Enfants Talibés /Ensinos de la religion (écoles corânicas)

Le terme Talibé c'est un vocabulaire arabe qui dans une traduction non officielle signifie apprenti, élève c'est-à-dire disciple.

Existent beaucoup de cas rapportés avec la situation de maus-tratos qui a qu'il verra avec déplacement d'élèves pour l'étude de la religion à l'intérieur ou à l'étranger.

Selon l'accord de quelques familles, l'envoi des fils près de grands maîtres dans Alcoran, a comme fondement, la conviction de pouvoir apprendre les enseignements sacrés, qui constituent pour eux, une obligation des parents envers la divinité, explications comme celle-ci et autres, servent de justification ou de fondements, pour lesquels beaucoup d'enfants traversent les frontières du foyer maternel, annuellement à destination de de mauvais traitements de leurs maîtres de l'Alcoran, avec excuse d'être instruits conforme ordonnent les habitudes islamiques (sunnas).

Il ne se prétend pas mettre en cause la question de l'éducation religieuse, comme droit fondamental, vu que c'est la Constitution elle-même de la République (CRGB), qui garantit la liberté d'enseignement de toute religion, depuis que pratiqué dans le contexte de la respective confession, bien que, avec strict respect des autres intérêts, constitutionnellement établis, dont l'accomplissement constitue la tâche de l'État lui-même. (CRGB, art.52 n°3 et Convention de Droit des Enfants art.14 n° 2).

Coloca-se ici la question du fait de ces enfants être forcé à de travailler pour soutenir l'école et les respectifs maîtres, outre être des victimes de toutes les formes possibles de maus-tratos, transformam-se dans d'authentiques mendiants. Les maîtres fixam-lhes un plafond dans argent, qui sont obligés de collecter quotidiennement, sous peine d'être soumis à des punitions sévères, je mange expulsion, négation d'aliments, tortures etc...

Beaucoup de fois, ces enfants, dû à la forte oppression et à la cruauté des maîtres, abandonnent l'école corânica à la recherche de meilleurs jours, qui dans à la majorité des cas, se résume à la prostitution, toxicomanie, vandalisme etc. D'autres finissent de mourir de faim, de maladies et d'abandon.

Malgré de notre pays avoir ratifié d'importants diplômes légaux sur le droit de l'enfant, des centaines d'enfants Guineenses, sous excuse d'apprendre l'alcoran, traversent annuellement à frontière entre le Guiné-Bissau, Sénégal et à Gâmbia où ils sont exposés à des travaux forcés avec de sérieux risques pour leurs crescimentos, tornando-se vulnérables aux maux comme, délinquance juvénile, VIH sida etc., sont obligés de livrer une recette de 300 à 500 Francs Fcfa (trois cents à cinq cents Fcfa) les jours normaux d'expédient et de 1000 Fcfa (Mille francs Fcfa) toutes les vendredis, par être un jour Saint où à la majorité des musulmans il a l'habitude faire des gestes de charité.

Selon Aicha Thiam (Forut 2003), producteur du film sur des enfants Talibés dans les rues de Dakar, (un film qui a fait portrait de comme le Talibés sont explorés par leurs maîtres). Estima-se l'existence de 120.000 (cent et vingt mille) enfants Talibés au Sénégal, en étant à la majorité écrasante d'eux, aproximadamente 80% originaire du Guiné-Bissau. Seulement dans l'année 2007, estimava-se que plus de 3.000 (trois mille) enfants guineenses ont été envoyés pour les pays voisins, cette année, bien qu'il n'ait pas donné d'estatiscos filiez, en l'absence d'une politique claire de combat à pratique, pensa-se que celui-ci je numérote aura augmenté.

La plupart de ces enfants appartient à l'ethnie fula, prédominante dans la province est du pays, concretamente dans les régions de Bafata et de Gabú, bien que certaines d'elles appartiennent à autres ethnies des islamizadas dispersées dans tout le territoire national.

Néanmoins, nous se prendre en considération la forme frauduleuse comme les parents et chargés d'éducation sont convaincus à laisser partir leurs fils/educandos, et l'exploration infantile à l'laquelle ceux-ci sont confrontés, conclui-se facilement, que l'acte enquadra-se dans le trafic de personnes. Lamentablement à Guiné-Bissau, il ne possède pas de législations spécifiques sur cette matière.

SYSTÈME JUDICIAIRE GUINEENSE

Le bastion de la paix, de la sécurité et du développement dans un état de droit, ne cesse pas d'être le système judiciaire, donc il constitue le point d'équilibre entre gouvernabilité et le développement, c'est-à-dire traduz-se dans un instrument de contrôle juridique du pouvoir politique et de la rationalisation du fonctionnement des institutions démocratiques.

Les valeurs universelles de la Démocratie et de la protection des Droits Humains sont essentielles pour la réalisation des objectifs du développement du millénaire. Le fonctionnement des intuitions démocratiques et le respect par la séparation de pouvoirs, sont nécessaires et constituent des noyaux durs pour la manutention d'un état de droit et d'un système judiciaire indépendant.

Passés deux ans après la publication du dernier rapport de la Ligue Guineense des Droits Humains, de cette période pour ici, il semble que rien il n'a pas été fait, ou meilleur, il n'a pas y eu d'avances significatifs, ni de progrès dans le SYSTÈME JUDICIAIRE, si non même rétrocessions évidents dans tous les domaines, notamment, juridique et judiciaire.

) Corruption et impunité

À Guiné - Bissau est considéré comme un des pays le plus corrompu d'Afrique selon les successifs rapports de transparence internationale.

Le phénomène corruption est présent dans tous les secteurs de la vie nationale en menaçant de corroder les principales institutions publiques du pays.

La corruption est venue à gagner, entre nous, dimensions terribles transformando-se dans un authentique fléau pour cette société, principalement dans le système judiciaire où les Juges, agents de Justice, et des Techniciens Judiciaires sont ramassés dans cette toile.

Les Conseils Supérieurs de Magistratures Judiciaire et de Ministère Public agences tu charges de l'administration de la justice et de la discipline des Magistrats ils ont joué un papier négatif dans la performance de leurs fonctions, particulièrement, dans le domaine de sanctionner les conduites déshonorables et inadéquates à l'exercice de la fonction noble de magistrat.

Les principaux facteurs d'étranglement, sont :

L'absence d'infrastructures sociales pour le fonctionnement mérité des Tribunaux ;

L'insuffisance de moyens matériels et humains ;

L'non installation des tribunaux dans tout le territoire national ;

Liberté de presse

Avec la libéralisation du secteur de la communication sociale guineense dans la primórdios de la décennie de quatre-vingt-diux, ont commencé à apparaître plusieurs initiatives privées en créant des sociétés dans les domaines des radios et des journaux. Néanmoins, ce phénomène d'expansion n'a pas réussi à inclure la source audio visuelle (Télévision), dont seul opérateur, d'intérêt public, appelé Télévision du Guiné-Bissau (TGB), prête service de forme déficiente et archaïque dû à l'absence d'investissements publics qui a plusieurs années il a besoin.

Cette libéralisation qui s'est vérifiée déjà a plus de 10 ans, n'est pas synonyme de l'existence de liberté de presse, dont le respect dépend de facteurs internes et externes. Les facteurs internes ont qu'il verra avec la propre capacité d'organisation institutionnelle des agences de communication sociale, ainsi que le profil des journalistes et des techniciens qui dans eux triment.

En ce qui concerne les facteurs externes ils, dépendent en grande partie du degré du respect des règles et des normes universelles de la démocratie et de l'état de droit démocratique. Il équivaut dire que, la liberté d'expression et d'avis en étant des corollaires de la liberté de presse seulement peuvent effectivement être assurés avec une certaine de la sensibilité des acteurs publics et sociaux à créer des conditions matérielles et humaines pour leur l'exact et complet fonctionnement.

Est notoire l'existence, dans notre pays, d'une certaine liberté de presse en conséquence, il ait exempté expression d'idées et de la réplique politique. Néanmoins, cette conquête est évidente et relative, d'un côté, est vidé dans son contenu par les précaires et déficientes conditions matérielles et humaines avec qui travaillent à la majorité des professionnels des agences de communication sociale, soit publics ainsi que privés.

D'autre part, nous assistons à des incidents menés à bien par certains de responsables hommes politiques et de militaires à l'intimidation et censurer de certains faits qui consolident des observations pour l'intérêt public mais qu'ils elles sont défavorables, donc les fois quelques journalistes sont retenues et même roués.

2- Forces de Défense et Sécurité

La constitution de la République définit clairement que les Forces armées ont de la mission défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays, en ne pouvant pas leurs argents exercer toute activité politique partisane. La Loi grande consacre encore le début la subordination des militaires au pouvoir politique dans hommage aux valeurs axiológicos d'État du droit démocratique. Contrairement prescrit dans la Constitution de la République, les Forces de Défense et la sécurité constituent des facteurs de définition de l'itinéraire politique du pays. Les systématiques interférences dans les sujets courants du gouvernement, le Pouvoir judiciaire, en manipuler le Tribunal Militaire et les abus de pouvoir, sont des faits notoires qui continuent à marquer de forme négative la conduite de certains de leurs argents au plus haut niveau, en contribuant à l'instabilité permanente et à l'absence de paix dans le pays.

L'expression maxima de ces constantes interférences dans la vie politique est arrivée dans 2009 quand un groupe de militaires identifié n'a pas assassiné l'Ex-Présidente de la République dans la séquence du meurtre à la bombe de ex-chefe d'état plus grand général des forces armées.

À partir de cette date, le pays est resté otage te des Armes, en ayant l'exercice normal le pouvoir homme politique réprimé par les impositions illégitimes des militaires. Aujourd'hui, beaucoup des nominations politiques qui sont faites exigent un consentement

préalable des forces de défense et une sécurité sous peine de les mêmes d'être révoquées. D'ailleurs l'instrumentalização des Forces de défense et de sécurité est de telle manière évidente au point de quelques partis politiques s'identifient avec elles en sortant dans sa défense en cas de critiques d'autres forces vivantes de la nation.

DROIT À L'ÉDUCATION

Le Droit à l'Éducation, encontra-se inséré dans la Constitution de la République du Guiné-Bissau, dans son article 49º, en apparaissant comme un secteur noble et essentiel de l'intervention protectrice de l'État.

Mais, l'éducation dans le Guiné-Bissau est le secteur qui vient en confrontant au long des années ensuite indépendance, avec de trs variés problèmes, certains desquels chroniques, dont la solution dépendra toujours d'un meilleures visions et d'engagement du gouvernement.

Les objectifs établis par la convention internationale sur les droits de l'enfant (CDC) à l'égard de l'éducation, sont très bien synthétisés dans art. 16º de la Constitution. Néanmoins, sa complète concrétisation seulement sera possible quand à niveau national soient créées les conditions minimales pour l'adéquation du système d'enseignement aux réalités du pays dans des termes de quantité et de qualité.

La désarticulation du système scolaire est notoire à l'égard de relation qui devait exister entre l'éducation, la formation et le système d'emploi (sorties professionnels) et autres systèmes sociaux, vu l'inexistence d'informations et d'orientation scolaire.

Cette source importante de la politique educativa est inexistante dans le pays, malgré de son utilité surtout dans notre contexte où la formation professionnelle et supérieure se traitent plus en fonction des occasions qui s'offrent, dont de l'aptitude ou la vocation du jeune lui-même se forme.

L'éducation, en faisant partie intégrale du secteur social du pays, jamais ne pourra pas ne pas fonctionner isolément et ni furta-se aux lourdes contraintes imposées par la précarité de ce secteur et par la complexité de leurs problèmes. Le pays est, sans aucun doute, jeune avec plus de 45% de la population avec âge inférieurs à 15 ans, en étant qu'il taxe moyenne d'analphabétisme patrouiller le 70% et plus de 80% dans les femmes.

Du point de vue de l'accès préscolaire, seulement 19% des enfants, des 3 à 6 ans, bénéficie des services existants. Pour les enfants de 0 à 3 ans n'existent pas des services spécifiques publics, mais d'initiatives privées.

Du point de vue des ressources humaines, les conditions d'incitations sócio-educativos, tels comme de bas salaires, manque habitacional, etc.... ils ont contribué à sa précarité, en rendant difficile au recrutement des professeurs qualifiés pour les régions, surtout plus les carenciadas et éloignées.

D'autre part, la qualification du corps enseignant est suffisamment basse, peu plus de 10% d'enseignants de l'enseignement basique sont diplômée. Alliée l'évasion de tableaux de l'éducation pour autres secteurs de vie nationale et pour l'étranger. Comme exemple plus instant, est le cas des professeurs qui ont conclu le cours dans l'école nationale supérieur « Tchico Te », dont la majorité se trouve à enseigner au Cap-Vert.

Considéré le secteur prioritaire dans tous les gouvernements, les budgets affectés à éducation jamais n'ont pas justifié cette considération. Par exemple, 99% des dépenses

d'investissement est supporté par des financements externes. La dotation budgétaire attribuée au secteur, environ 97% sont utilisées pour le paiement du personnel, sans possibilités de supporter autres dépenses courantes beaucoup moins d'investissement dans la réhabilitation et la manutention de bâtiments et les espaces éducatifs beaucoup dégradés soit dans Bissau soit dans les régions.

Le bas taux de scolarisation à niveau de l'enseignement primaire, l'insuffisant filet scolaire, l'insuffisance d'enseignants et la démotivation du personnel, la précarité des infrastructures scolaires, l'insuffisante quantité de matières didactiques, y compris manuels et autres moyens d'éducation et d'enseignement, les grandes distances qui séparent les enfants des écoles que elles fréquentent, dans des conditions d'un presque inexistant filet de transports publics et scolaires, sont grandes les barrières que l'enfant trouve et qu'il rend enseigne peu accessible, malheureusement pour à la majorité des enfants de celui-ci pays.

La structure du système éducatif n'offre pas à son intérieur beaucoup d'options dans des termes de formation et l'accès aux limités niveaux existants est aussi beaucoup déficiente. Les options à niveau supérieur sont la peu d'alliées réduite capacité d'accueil des institutions de formation supérieure vis vis les sollicitations.

Les occasions de formation à l'extérieur s'en sont de plus en plus rares, maintenant ont été éteintes les concurrences publiques pour l'obtention de bourses d'étude, en substituant ce critère par le clientélisme político-partidário, c'est-à-dire ils seulement ont accès aux bourses d'étude pour l'étranger, l'étudiant qui aura filiation ou affinités avec le parti le pouvoir.

Le plan curriculaire est obsolète en comparaison avec la sub-região, en ayant besoin donc d'une réforme profonde capable de relancer la compétitivité dont autrefois notre enseignement jouissait. À partir de là être urgent et nécessaire l'introduction dans le curriculum scolaire du contenu sur l'Éducation pour la Culture de Paix, la Démocratie, Droits Humains et Citoyenneté.

La Constitution de la République du Guinée-Bissau, consacre le droit à la santé dans l'éventail des droits fondamentaux, malgré de la norme de l'émanation de ce droit d'être une norme programmatique c'est-à-dire faisable comme le niveau de développement de l'état en cause, rien ne gêne pas son exigibilité chaque fois qu'il se constatera que podia-se fera le minimum s'il y avait pour le moins la volonté politique.

DROIT À SALUE

La Constitution de la République du Guinée-Bissau, consacre le droit à la santé dans l'éventail des droits fondamentaux, malgré de la norme de l'émanation de ce droit d'être une norme programmatique c'est-à-dire faisable comme le niveau de développement de l'état en cause, rien ne gêne pas son exigibilité chaque fois qu'il se constatera que podia-se fera le minimum s'il y avait pour le moins la volonté politique.

Malgré du décret 32-a/92 du 30 décembre qui approuve le statut hospitalier, il conçoit la santé comme un biens publics, de lui s'extraient que le droit à la protection de la santé est assuré par le service de la médecine curativa et de la réhabilitation. Ce desideratum continue très loin à être faisable, vu que jusqu'à présente date l'État n'a pas été capable de fournir aux tous les citoyens une santé méritée, un service d'assainissement basique, une eau potable, l'hygiène, centres de santé avec qualité de participation et traitement des malades, raison par laquelle la ressource à des réunions médicales pour le traitement à l'étranger, continuera être la règle au lieu de l'exception.

Le système national de santé est confronté à plusieurs insuffisances, dans quelques cas graves, en mettant en cause la vie des personnes. Cependant, quelques mesures mises en oeuvre par le Ministère et services hospitaliers, continuent vérifier-se recouvrements de commissions illicites aux usagers, la fixation illégale de taux moderadoras, le manque de respect d'éthique et la déontologie professionnelle de la part de quelques médecins et infirmiers, la corruption, etc., facteurs caracterizadores du système de santé guineense, en plaçant les populations le plus vulnérable dans de plus grands risques de vie.

Le gouvernement, l'entité chargée de promouvoir le bien-être social des citoyens, se révèle impuissant dans la résolution de ceux-ci et excessivement autres problèmes que notre système sanitaire affronte, en posant le pays dans la liste des pays avec de plus grands indices de taux de mortalité materno-infantil dans le monde. Le paludisme (maladie endémique) continue être un des plus grands problèmes de santé publique, première cause de mortalité entre les enfants moindres de 5 ans.

Dû à manque de contrôle de la qualité des médicaments qui entrent, plus de 80% des médicaments vendus dans les pharmacies sont faux et quand consommés ils ne produisent aucun effet, ou effet pervers.

Ce tableau négatif du système national de santé tend à durer par plus temps dans la mesure où dans le Budget Général d'État, le secteur de santé continue être le parent pauvre. Le manque d'incitations méritées aux professionnels de santé, prend à une concentration des techniciens dans Bissau, en niant ainsi le droit à la santé grande partie de la population agricole, avec l'aggravant que, le pays seulement dispose approximativement d'un médecin par 6.667 habitants.

EAU ET ASSAINISSEMENT BASIQUE

Les situations d'eau et l'assainissement ne sont aussi les plus favorables pour nos populations, surtout dans ces dernières années marquées par une accentuée baisse de la précipitation avec des conséquences directes sur les draps souterrains déjà sujet à des infiltrations d'eau salée dans certains points du pays.

Les eaux superficielles, des fleuves, des sources et des puits traditionnels peu de profonds, ont été jusqu'à 2006 la principale source d'approvisionnement de 90% de la population agricole.

Néanmoins, l'accentuée diminution des pluies a donné lieu à la disparition de beaucoup de sources d'approvisionnement rapportées, fait maintenant confirmé par la nécessité les puits être plus profonde ainsi pour pouvoir avoir de l'eau suffisante pour fournir les familles pendant tout l'année ; la croissance de la population est certains des facteurs qui expliquent la difficile situation aujourd'hui vive.

Comme des données enlevées de DENARP (Document Stratégique National de Réduction de Pauvreté) basée de l'enquête ILAP dans 2002, (donnés celui-là qui continuent fiables) donnent compte que plus de 95% des personnes ils, couvrent en moyenne, environ 30 minutes avoir accès à l'eau.

Comment avoir accès l'eau, n'est pas le synonyme de d'avoir accès l'eau potable, ce qui ont accès à ce dernier (canalisée, robinet ou fontanário publique, puits protégé et citerne) au niveau national constituent seulement 54,6% de la population, duquel seulement 5,1% sont reliées au filet public d'eau. Les restes 45,5% utilisent l'eau non protégée provenant des puits, fleuves, rivières etc.

Le filet de canalisation pour la plupart est de fibrociment et de date des décennies 50 et 60, avec de fortes pertes au-dessus de 50% ce qui représente risque pour santé publique.

Concernant l'assainissement, environ 35% de la population nationale il n'a pas de toilettes, y a une massive utilisation de latrines/fosses mal conçues qui représentent un grand danger pour santé publique. N'existent pas des réseaux d'égouts d'eaux noires et du système organisé de collecte, de l'évacuation et du traitement des déchets urbains (j'atterris sanitaire).

L'assainissement dans le Secteur Indépendant de Bissau (SAB) soulève des problèmes beaucoup complexes avec tendance agraver-se avec la forte pression démographique sur leurs déjà précaires infrastructures.

Le filet d'égouts outre être déjà obsolète présentent aux quelques points des mélanges entre les fosses septiques et les eaux pluviales.

Dans les quartiers du capital, les conditions d'assainissement sont incompatibles avec sien accéléré croissance démographique. Beaucoup de maisons construites clandestinement dans ces dernières années ont seulement des fosses septiques simples et autres seulement latrines mal construites. Les eaux utilisées, les déchets et les débris sont règle générale lancés pour les valetas ou pour les routes. Les dépôts de déchets dans décomposition dans les drains publics constituent des foyers permanents de contamination principalement des enfants.

Cette situation très loin d'être décidé pour le moins tant que la nommée Chambre Municipale de Bissau, qui de chambre seulement a le nom, continuer à être source de recettes pour financer des partis politiques, raison par laquelle n'ont pas intérêt dans la réalisation des élections autarciques.

Comme avant déjà s'il a fait de la référence, dans les centres semi-urbanos, les filets d'eaux résiduelles sain pratiquement inexistantes, dans le moyen agricole, les maisons pas toujours sont armées de latrines et dans les existants ils mal sont construits.

Estima-se que les maladies d'origine hydrique sont responsables de $\frac{3}{4}$ des maladies transmissibles et de plus de la moitié de décès.

Dans derniers mois l'eau à la similitude du combustible (essence) a été un des biens le plus rare, dont la concurrence pour sa recherche fait tirer son prix. Il a y eu des moments où dans quelques quartiers de Bissau, 25 litres d'eau contaminée est arrivés à coûter 250 Francs Cfa. Faits qui sont venus à aggraver encore davantage, ce déjà précaire qualité de vie et le bien-être physique et mental de la population, nous nous prendrons en considération que, selon art. 15° de la Constitution de la République, faut garantir le strict équilibre entre des compléments essentiels de la qualité de vie (eau - l'Hygiène - Santé).

LGDH



MNCPDD



